

**AMAP du Carouge**  
**Contrat 2024 des adhérents de l'association :**  
**Œufs frais**

**CONTRACTANTS :**

PRODUCTEUR	AMAPIEN
NOM: Franck VINCENT	NOM Prénom : _____
Adresse : 1618, route de St Germain 01270 Villemotier	Adresse : _____
Téléphone : 06 73 91 19 88 04 74 51 54 12	Téléphone: _____
Courriel : franckv@wanadoo.fr	Courriel : _____

**TERMES DU CONTRAT :**

Ce contrat instaure un partenariat entre moi, Amapien, et M. Franck Vincent producteur d'œufs frais. En y adhérant, je préachète des œufs, je manifeste ma solidarité envers un producteur engagé dans une démarche de production « Bio » et contribue à faire vivre sa ferme de proximité, respectueuse des animaux et de l'environnement. Je l'aide à mieux gérer son volume de production et je consomme des œufs frais dont je connais la provenance et les méthodes de production

Deux formules : **6 œufs par semaine =2,40€ ; ou 12 œufs par semaine= 4,80 €**

La durée du contrat : **52 livraisons jusqu'au vendredi 20** décembre 2024. En cas de rupture de contrat du fait du producteur et en l'absence d'accord entre les parties, les chèques restants seront restitués à l'Amapien.

Le paiement au producteur (envoi et encaissement du chèque) : La remise du chèque aura lieu toutes les 9 semaines soit : **semaine 9, 17, 25, 33, 41, 49**. Le montant des chèques est lissé, arrondi aux centimes supérieurs, ou inférieurs. Possibilité de réduire la fréquence se reporter au tableau.

Montant des chèques : Se reporter au tableau.

**ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR :**

M. Vincent propose des œufs frais produits selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. (Code « 0 » sur la coquille) Les œufs livrés dateront au plus de **10 jours** après la ponte. Les œufs restent donc consommables 18 jours

\*La livraison sera assurée chaque semaine; le vendredi entre 17h30 et 19h,

*Du 05/01/2024 au 05/04/2024, la livraison est espacée de 2 semaines. Les livraisons seront donc de 9 œufs pour les contrats « 6 œufs » et 18 œufs pour les contrats « 9 œufs » sur cette période.*

Le partenariat avec l'AMAP repose sur une quantité maximale de 120 œufs par livraison (= 10 douzaines)

**ENGAGEMENTS DE L'AMAPIEN**

Les chèques correspondant à la période d'engagement seront remis au Collecteur-Référent lors de la signature du présent contrat. **Chaque chèque est rempli à l'ordre de Franck Vincent.** Ils seront successivement encaissables dès leur remise au producteur.

En cas d'incapacité de réceptionner ou faire réceptionner la livraison par un tiers, elle sera perdue et non remboursée.

Les amapiens peuvent choisir parmi les formules suivantes. (Rayer les mentions inutiles)

Formule de règlement choisie	6 œufs 2,40€	12 œufs 4,80€	Semaine d'encaissement des Chèques :
6 chèques	20,80 €	41,60	9-17-25-33-41-49
3 chèques	41,60 €	83,20	9-25-41
2 chèques	62,40 €	124,80	9-33
1 chèque	124,80 €	249,60€	9

**Démission:** en cas de rupture de contrat du fait de l'Amapien, l'association examinera au cas par cas l'éventualité d'un remboursement.

Fait à :

Signature du Producteur :

Le :

Signature de l'Amapien :

**Merci de remplir le contrat en 1 exemplaire gardé par le référent de l'AMAP.**(possibilité de doc numérique)

**Contacts:**

**Référent:** Evelyne Ecochard

205 rue du 16 avril 1944 01370 Courmangoux

06 75 28 78 04

Courriel : [eglyne@hotmail.fr](mailto:eglyne@hotmail.fr)

**Lieux de distribution :**

- **chez Sylvain Pathoux**, maraîcher, 148, impasse du Carouge, 01270 VILLEMOTIER

Site internet: [amapducarouge.fr](http://amapducarouge.fr)